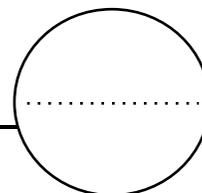




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 3 décembre 2024 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présentes :

Michael Krohn, Directeur général, greffier, et trésorier adjoint
Annick Brunet, Directrice générale adjointe, greffière-adjointe et trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-12-284

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-285

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2024-12-286

4A-CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

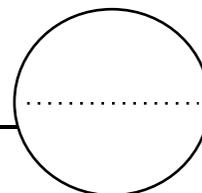
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Les séances du conseil se tiennent au 505-5 rue Frontière, à Hemmingford, J0L 1H0. Elles se déroulent à partir de 20h sauf lorsqu'il y a une indication contraire.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier ci-dessous.

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2025	
14 janvier 2025	8 juillet 2025
4 février 2025	12 août 2025
4 mars 2025	9 septembre 2025
1 avril 2025	2 octobre 2025
6 mai 2025	11 novembre 2025
3 juin 2025	2 décembre 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

4B-LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 3 décembre 2024 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir de 195 139.10\$ comprenant les taxes 2023, les droits de mutation, permis, licence de chien ;

Ainsi qu'un montant à recevoir de 3 052.83 \$ pour l'année 2021 et 2022.

La Trésorière confirme qu'un rappel a été envoyé au mois de novembre à tous les propriétaires qui avaient un compte à payer pour l'année 2021, 2022, 2023 ou pour l'année 2024.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

4C-REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4° du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Greffier-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.

2024-12-287

4D-REMERCIEMENT – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un cadeau de 300 \$ en argent soit remis à chaque employé actuellement à l'emploi de la municipalité et travaillant plus de 25 h / semaine et un cadeau de 150 \$ pour les employés actuellement à l'emploi de la municipalité travaillant moins de 25 h par semaine à titre de remerciement et en guise de cadeau de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-288

4E-AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à plusieurs rencontres du conseil municipal, une grille proposant les ajustements des salaires de l'année 2025 pour les employés municipaux est déposée ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2025 soit établi selon la grille déposée ;

- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville soit autorisé à signer au nom de la Municipalité la grille déposée pour les salaires 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-289

4F-INDICE AU COÛT DE LA VIE POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

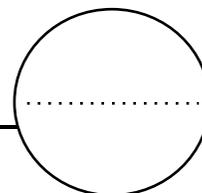
Considérant que le règlement 304 concernant la rémunération des élus stipule une indexation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec ;

Considérant que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec basé sur le mois de septembre s'élève 2 % ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

Que l'ajustement de la rémunération du conseil pour l'année 2025 soit établi selon la grille déposée;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

Que Monsieur le Maire, Drew Somerville, devra signer au nom de la Municipalité la grille de la rémunération du conseil 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-290

4G - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES FRAIS ET TARIFS DE TAXATION 2025

Je, Lucie Bourdon, conseillère donne avis de motion que je présenterai à une prochaine séance un règlement déterminant les frais et tarifs de taxation pour l'année 2025. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 3 décembre 2024.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-291

4H - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 337 - RÈGLEMENT SUR LES FRAIS ET TARIFS DE TAXATION 2025

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiements;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Loisirs, sports, et cultures, et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

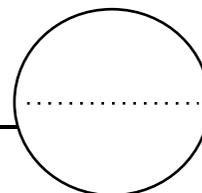
Considérant que le projet de tarification établi les taux de la façon suivante :

TAXATION	2025
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0.5065\$ / 100\$ D'ÉVALUATION
ENTRETIEN AQUEDUC	317.80 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	168.00 \$
INFRASTRUCTURES	456.06 \$
ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOST	344.61 \$
INCENDIE	95.00 \$
TAXE POLICE	53.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement no.337 sur les frais et tarifs de taxation 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-292

4I-SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier se tiendra le mardi **17 décembre 2024** dès 19h00 à la salle du conseil située au 505, Frontière, à Hemmingford. Un avis public sera publié huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-293

4J- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 21 décembre 2024 et ce, jusqu'au 5 janvier 2025 pour la période des fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-294

4K-APPROBATION DE PAIEMENT ANNÉE 2025 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme délégué, soit « la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant que ces prévisions fixent à 860\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025 ;

-Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 860 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962, tel que prévu au budget de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-295

4L-ACCÈS GRATUIT POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD AU PARC RÉGIONAL ST-BERNARD

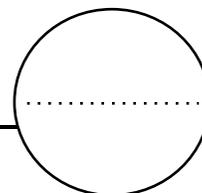
Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité de Hemmingford Canton et Village un accès gratuit à tous leurs citoyens pour un coût de 10,00\$ par personne payable par les Municipalités au début de la saison;

Attendu que cette entente est faite pour la troisième fois;

Attendu que la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier et qu'il est interdit d'apporter des traîneaux, « crazy carpet », ou autres pour glisser puisque seuls les tubes du Parc sont autorisés;

Attendu que les citoyens devront se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité indiquant leur lieu de résidence afin de recevoir leur passe 2024-2025 gratuite;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle remettra un rapport de participation des citoyens de Hemmingford à la fin de la saison 2023-2024 aux municipalités du Canton et Village afin de justifier la continuité ou non de ce projet;

Attendu que des ajustements de prix pourraient être appliqués dans les années futures, il n'y a aucune garantie de prix pour la saison 2025-2026;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford se réserve le droit de ne pas participer pour la saison 2025-2026 dépendant du taux de participation des résidents durant la saison précédente;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de participer au projet pilote afin de donner un accès gratuit pour les citoyens au Parc Régional de St-Bernard pour la saison 2024-2025 au coût de 10,00\$ par personne payable au début de la saison pour un montant de 8 490.00\$ (849 habitants selon le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-296

4M-ASSURANCES FQM

Attendu que les assurances de dommages et responsabilité sont venues à terme;

Attendu que le renouvellement des assurances pour l'année 2025, incluant la police assurance auto, est au montant de 30 618.10 \$ incluant la taxe sur les primes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'assurances avec FQM pour un de montant de 30 618.10\$ incluant la taxe sur les primes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-297

4N-EMPLOI D'ÉTÉ 2025 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre de l'organisation d'évènements pour l'été 2025 ;

Attendu que le Directeur général confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel 2025 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;

-Que madame Annick Brunet, Directrice générale adjointe, Trésorière et Greffière adjointe, soit nommé mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2025 et qu'elle soit également autorisé à signer tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants :

Moniteurs Camp de Jour;

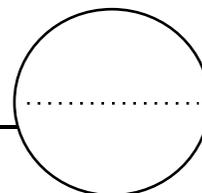
-Que monsieur Michael Krohn, Directeur général, soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette demande ;

-Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour le projet soumis subventionné ;

-Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude DeBellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-298

40-CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SYGEM

Attendu que le logiciel informatique (SYGEM) de la Municipalité est fourni par la compagnie PG Solutions;

Attendu que la durée du contrat est du 1er janvier au 31 décembre;

Attendu que il sera nécessaire de travailler avec le système SYGEM jusqu'à ce que le transfert vers l'application CIM de FQM puisse être installé en 2025;

Attendu que le coût du renouvellement du contrat est de 8 581.00\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications – SYGEM pour un montant de 8 581.00\$; plus les taxes tel que prévu au budget de 2025 ou par une appropriation de surplus..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-299

4P-ANNULATION DE L'INSTALLATION DU SYSTEM DE PAIE AURORA

Attendu que le conseil municipal a adopté la Résolution 2024-09-227 le 3 septembre 2024 autorisant l'achat du système de paie Aurora de PG Solutions;

Attendu que le conseil municipal a adopté la Résolution 2024-11-280 qui permettra de passer de l'application SYGEM de PG Solutions à l'application CIM de FQM en 2025;

Attendu qu' étant donné que la municipalité ne travaillera plus avec l'application PG Solutions, le système de paie Aurora ne sera plus nécessaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, d'annuler l'installation du system de paie Aurora.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-300

4Q- INSPECTION DES SYSTÈMES D'ALARME DU CENTRE RÉCRÉATIF, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES STATIONS D'EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE

LIEU	PRIX
Centre récréatif/bibliothèque	697.45\$
Station eau potable	188.70\$
Station eau usées	537.28\$
Total	1 423.43\$

Attendu que les systèmes d'alarme dans les bâtiments municipaux sont essentiels pour assurer la sécurité des lieux et des occupants;

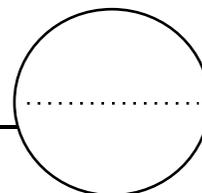
Attendu que la vérification régulière des systèmes d'alarme est nécessaire pour garantir son bon fonctionnement et sa conformité aux normes de sécurité en vigueur;

Attendu que Groupe Sécurité Alarma, fournisseur a été sollicité pour effectuer une vérification complète des systèmes d'alarme de la municipalité le 19 novembre, conformément à son devis et à ses tarifs;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, de payer 1 423.43\$ plus les taxes à Groupe Sécurité Alarma, pour la vérification du système d'alarme tel que budgété et la balance du surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-301

4R-FACTURATION MRC POUR LA CONVERSION DES DONNÉES CADASTRALES ET À LA MISE À JOUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que la conversion des informations cadastrales vers l'application Azimut a été nécessaire en raison de changement d'un application à la MRC;

Attendu que l'ajout des nouvelles unités d'occupations dans les registres cadastraux est nécessaire pour inclure ces propriétés dans le système de gestion des matières résiduelles;

Conversion des données cadastrales vers Azimut	N°. CRF2400355	353.41\$
Ajout des nouvelles unités d'occupations	N°. CRF2400375	6 724.95\$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer la facture N° CRF2400355 du surplus et N°. CRF2400375 tel que budgété et la balance du surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-302

4S-ADOPTION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE #315-3

Attendu que l'article 938.1.2 C.M., prévoit que les municipalités doivent avoir en vigueur un règlement sur la gestion contractuelle;

Attendu que la municipalité du Village a adopté le règlement 315 sur la gestion contractuelle et ses amendements 315-1 et 326 pour se conformer à cette obligation, mais que ceux-ci doivent être modifiés afin de mieux répondre aux besoins de la municipalité;

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 5 novembre 2024;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, que le règlement de Gestion Contractuelle, portant le numéro 315-3 sera adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

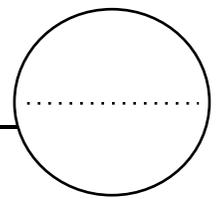
5A-DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes incendies 2024 et de classer ledit rapport aux archives de la municipalité.

6A-RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de novembre 2024 est remis aux membres du conseil.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-303

6B-LIBÉRATION POUR RÉCEPTION DÉFINITIVE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET - LOCATION D'ANGELO INC.

- Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Margaret est exécutée ;
- Considérant que la Municipalité a reçu la libération pour réception définitive de Location D'Angelo Inc. qui s'élève à 75 040.81 \$ plus les taxes;
- Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Shellex et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de 75 040.81 \$ plus les taxes; à l'entrepreneur Location D'Angelo Inc.;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt no. 329.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-304

6C-DÉSAMIANTAGE DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

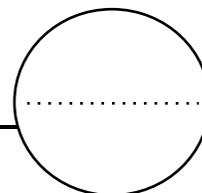
- Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux sur le système de chauffage à l'eau au sous-sol de l'Hôtel de ville et que les tuyaux sont tous recouvert d'une gaine en chrysotile;
- Attendu que rien ne pourra être fait avec présence de cette amiante près des zones qui nécessitent des travaux de changement de valves sur le système de chauffage;
- Attendu qu' il est important de mentionner que les organismes et employés qui utilisent le sous-sol devront être informés s'ils doivent être relocalisés dans un autre bâtiment durant les travaux et attendre les résultats d'échantillonnages des fibres respirables avant de retourner sur les lieux;
- Attendu que deux options s'offrent à nous et les coûts de chaque option se chiffre comme suit;

Entreprises	Montant avant les taxes en vigueurs
OPTION A : Salle mécanique seulement	
Environnement S-Air inc. (Surveillance des travaux et échantillonnage final des fibres respirables d'amiante dans l'air)	800.00 \$
Solutions Coates Inc (travaux)	8 160.00 \$
ou	
CKS Solutions (travaux)	9 000.00\$
OPTION B : Le sous-sol complet	
Environnement S-Air inc. (Surveillance des travaux et échantillonnage final des fibres respirables d'amiante dans l'air du sous-sol complet)	2 300.00 \$
Solutions Coates Inc (travaux)	17 635.00 \$
ou	
CKS Solutions (travaux)	19 000.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'option B et d'octroyer le contrat à Soutions Coates pour 17 635.00\$ plus les taxes applicables et Environnement S-Air inc. pour 2300\$ plus les taxes applicables pour le désamiantage du sous-sol de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de **47 153** gallons par jour durant le mois de novembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – DÉPÔT

Attendu qu' annuellement, la Municipalité doit préparer un rapport sur l'usage de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

Attendu que ce dernier doit être déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que le conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2024 sur la gestion de l'eau potable préparé dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

7C-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2024-12-305

7D- OBTURATION DU PUIITS HF/PE-2-23

Attendu que la municipalité a procédé à l'obturation du puits HF/PE-2-23 en bonne et due forme selon la règle d'art du MELLCC, à la suite de méfaits produits dans ce puits en question;

Attendu que la municipalité a profité de l'occasion d'avoir sur place les gens compétents dans le domaine afin de procéder avec ces travaux vu leur présence pour l'essai de pompage sur le puits dans la station;

Attendu que les travaux ont pris une journée complète vu la complication de s'assurer de bien faire le processus, les coûts de chaque intervenant se chiffre comme suit;

Entreprises	Montant avant les taxes en vigueur
Les pompes M.C. (temps, bentonite, plaque, etc.)	3 100.71 \$
Laforêt Nova Aqua (supervision)	860.00 \$
Gerald Duteau Jr. (temps, soudeuse, gravier, petits matériaux, etc.)	1 150.00 \$

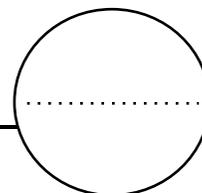
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'entériner les travaux d'obturation du puits HF/PE-2-23 et de payer les intervenants énumérés ci-haut à la suite de ces travaux. Le tout s'élève à un montant total de 5 110.71\$ + les taxes en vigueur et d'imputer les dépenses au poste 03-010-05-721 et celui du surplus s'il y a un manque de fonds dans ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7E-RAPPORT FINAL DU PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE (PPSEP) – DÉPÔT

La Directrice des travaux publics dépose au conseil le rapport final du Plan de protection de la source d'eau potable (PPSEP) qui a été transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 26 novembre 2024. Ce plan a pour objectif de définir des mesures d'atténuation des menaces pour préserver, voire améliorer, la quantité ou la qualité microbiologique et chimique des eaux exploitées. D'autre part, il a pour objectif d'aider les responsables d'un prélèvement d'eau à planifier la mise en œuvre de ces mesures.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-306

7F-MODIFICATION DE PRIX- RESOLUTION 2024-10-242 (MANDAT POUR L'ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE AU PUIS PZ-STATION ET INSPECTION CAMÉRA AU PUIS DE LA CASERNE)

Considérant qu' après avoir débuté la procédure de la pompe de longue durée (entre 1 à 3 mois) pour le puits PZ-Station à l'intérieur de la station d'eau potable des complications sont apparues;

Considérant que le coût révisé pour Les Pompes M.C. s'élève à 7 820.71\$

Considérant que le coût révisé Pou Laforêt Nova Aqua s'élève à 5 243.15\$

Compagnie	RÉS 2024-10-242	RÉS 2024-12-306
Les pompes M.C.	4 720.00\$	7 820.71\$
Laforêt Nova Aqua	6 878.20\$	5 243.15\$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer pour l'achat de la pompe et accessoires de la compagnie Pompes MC au coût de 7 820.71\$ plus les taxes applicables et d'imputer les dépenses au poste 03-010-05-721 et celui du surplus s'il y aura manque de fonds dans ce poste et de verser à Laforêt Nova Aqua 5 243,15 plus les taxes applicables à partir de surplus.

ANNULÉE

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois de novembre 2024 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	\$600.00

11-CORRESPONDANCE

12-QUESTIONS DIVERSES

2024-12-307

12A-DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Considérant que Madame Céline Prévost, bénévole de Hemmingford, organise le dépouillement d'arbre de Noël.

Considérant que cette année 205 enfants se sont inscrits à l'activité ;

Considérant que Madame Prévost nous a remis des dons d'un montant de 325\$ provenant de l'entreprise Ray-One Performance et 125\$ de Marché Tradition;

Considérant que les dépenses se répartissent comme suit ;

Achats cadeaux de Variétés Prud'Homme :	2268.93\$
Père Noel, clown, maquillage:	2560.00\$
Marché tradition :	358.63\$
Magasin dollar:	25.50\$
Bricolage:	53.96\$

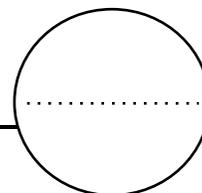
En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- D'autoriser les dépenses pour le dépouillement d'arbre de Noël pour un montant de 5267.01\$ plus taxes tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

- De remercier Ray-One Performance et Marché Tradition qui ont fait un don afin que cet évènement soit un succès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 décembre 2024

2024-12-308

12B- ANALYSES D'AIR À L'INTÉRIEUR DU CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu que les locaux du Centre Récréatif sont très achalandés soit pour des activités sportives, des locations privées ou des événements et que la santé de tous est primordiale;

Attendu que la municipalité aimerait faire des analyses d'air à l'intérieur de ces locaux afin de s'assurer que tout est en norme;

Attendu que la Directrice des travaux publics a fait la demande à une compagnie qui devra se déplacer pour surveiller un autre emplacement dans la municipalité et que ces derniers ont acceptés de faire un prix forfaitaire pour ceci

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le contrat soit octroyé à la compagnie Environnement S-Air Inc. pour les analyses d'air à l'intérieur du Centre Récréatif, incluant un rapport d'expertise, pour un montant de 1 800.00\$ plus les taxes applicables tel que prévu au budget de 2025 ou par une appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-309

12C-CADEAU – ARCHIE FREEDMAN

Considérant que Monsieur Archie Freedman effectue du bénévolat depuis plusieurs années pour la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford lors des journées d'apport volontaires au Centre de recyclage ;

Considérant que les Municipalités désirent remercier monsieur Freedman ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'offrir un montant de 50\$ à monsieur Freedman afin de le remercier pour ses heures de bénévolat et que ce cadeau soit partagé également entre la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-12-310

13-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2024

Considérant que M. Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 5 décembre, soit dans le budget 202 ou par une appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 5 novembre au 3 décembre 2024 soient acceptés au montant de 159 129.45\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 3 décembre 2024 soient payés au montant 102 878.42\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-311

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20:04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Michael Krohn
Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024.